

DÉLAIS DE RENDEZ-VOUS

À géométrie variable

Pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste, mieux vaut s'armer de patience. Les délais d'attente peuvent varier d'un jour à... un an !

Premier enseignement, et pas des moindres : 3 % des ophtalmologistes n'ont jamais répondu à nos appels répétés, et 7 % ont refusé la demande, au prétexte que nous n'avions jamais consulté chez eux. Le cas de la Moselle est édifiant. Sur les 12 cabinets appelés, seuls 3 ont accordé un rendez-vous. Huit ont tout simplement refusé, un n'a pas donné suite à nos coups de fil. Il y a toutefois 59 cabinets en tout en Moselle, nous sommes peut-être mal tombés... Moins caricaturale, la situation dans le Pas-de-Calais n'en est pas moins préoccupante. À peine 10 des 22 cabinets sollicités ont accédé à notre demande de consultation.

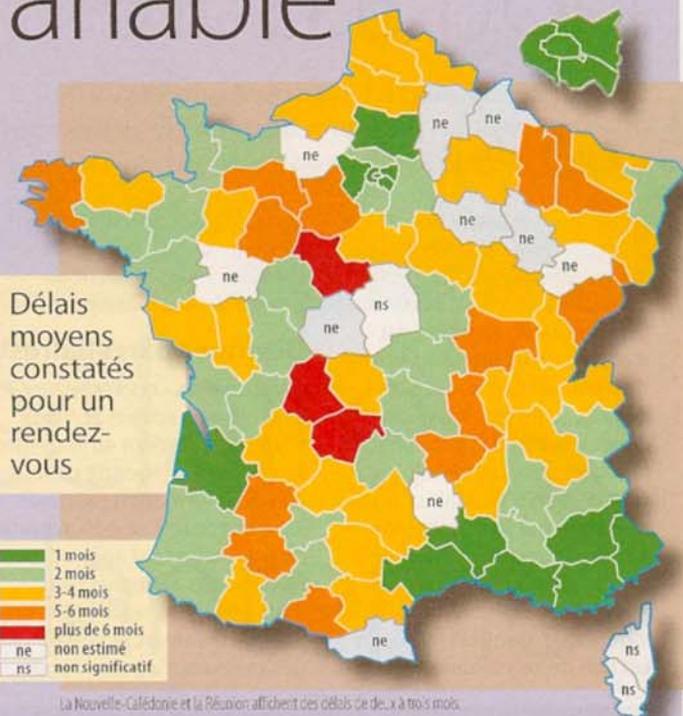
On ferme la porte aux nouveaux patients

D'autres départements, comme la Saône-et-Loire, la Haute-Savoie, les Deux-Sèvres ou la Vienne sont touchés par cette mode qui consiste à refouler les nouveaux patients, mais dans une moindre mesure. Dans le Cher, les résultats sont étonnants : d'après les chiffres de l'assurance maladie, le département compte 12 ophtalmologistes. Nous en avons appelé huit. Sept n'ont jamais décroché, malgré plusieurs relances. Dans 90 % des cas toutefois, un rendez-vous a pu être fixé. Globalement, un peu plus de la moitié des ophtalmologistes ont proposé une date dans les deux mois. 20 % sont allés jusqu'à trois mois, ce qui devient problématique. Enfin,

un quart tout de même des cabinets a assuré ne pas pouvoir recevoir avant cinq mois. Notons que 32 ophtalmologistes, par exemple à Metz et à Poitiers, ont proposé une consultation en 2011. Soit un an après la demande ! Le phénomène touche surtout les villes moyennes.

Inégalité géographique

À y regarder de plus près, les délais les plus longs se retrouvent dans trois départements particulièrement mal lotis : le Loir-et-Cher, la Haute-Vienne et la Corrèze où l'attente dépasse six mois en moyenne, allant dans certains cas jusqu'à un an. C'est à peine mieux dans 14 autres départements (en orange sur notre carte). Dans la majorité des cabinets, il faut y patienter en moyenne cinq à six mois pour obtenir un rendez-vous. À l'inverse, le pourtour méditerranéen, la région parisienne, la Gironde et l'Oise posent peu de difficultés. On y obtient, en général, un rendez-vous dans le mois. Et parfois même du jour pour le lendemain ! Il n'y a pas de mystère : c'est aussi dans ces zones où les conditions de vie et de travail sont les meilleures pour les médecins qu'il y a le plus d'ophtalmologistes. À Paris, par exemple, on recense 26,05 ophtalmologistes pour 100 000 habitants. À l'opposé, en Ardèche, il n'y en a que 3,24 pour 100 000. L'Ordre des médecins estime que 42 départements



ont une densité au-dessous de la moyenne, qui se situe, au 1^{er} janvier 2009, à 7,18 médecins pour 100 000 habitants. On retrouve dans cet ensemble déserté le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne-Ardenne, une bonne partie de l'est de la France, la Creuse, la Corrèze, l'Indre, etc. Au final, c'est bien l'inégale répartition des professionnels sur le territoire qui explique la diversité des délais d'attente.

Quelles solutions ?

Cette situation, déjà très contrastée, risque d'empirer. Les prévisions sont alarmistes. Alors que le pays comptait, en 2006, 5 565 ophtalmologistes, ce nombre chuterait à 3 590 en 2030, d'après les tendances tracées par la Direction des recherches, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). C'est logique. De nombreux

ophtalmologistes partent à la retraite et, pour les remplacer, on en forme peu : 80 par an à peine, d'après le Syndicat national des ophtalmologistes (Snof). Desserrer l'étouffement du *numerus clausus* permettrait d'en former davantage. Et mieux les répartir sur le territoire semble être un impératif incontournable. Une autre piste consiste à déléguer un peu du travail des ophtalmologistes à d'autres professionnels. C'est déjà le cas, mais à la marge : depuis 2007, les opticiens ont le droit, dans des conditions précises, de renouveler les ordonnances de lunettes qui datent de moins de trois ans. Il est question de solliciter un peu plus les orthoptistes. Des « protocoles de coopération » sont d'ores et déjà prévus par la réglementation. Mais là aussi, pour répondre aux besoins, un effort important de formation est nécessaire. □